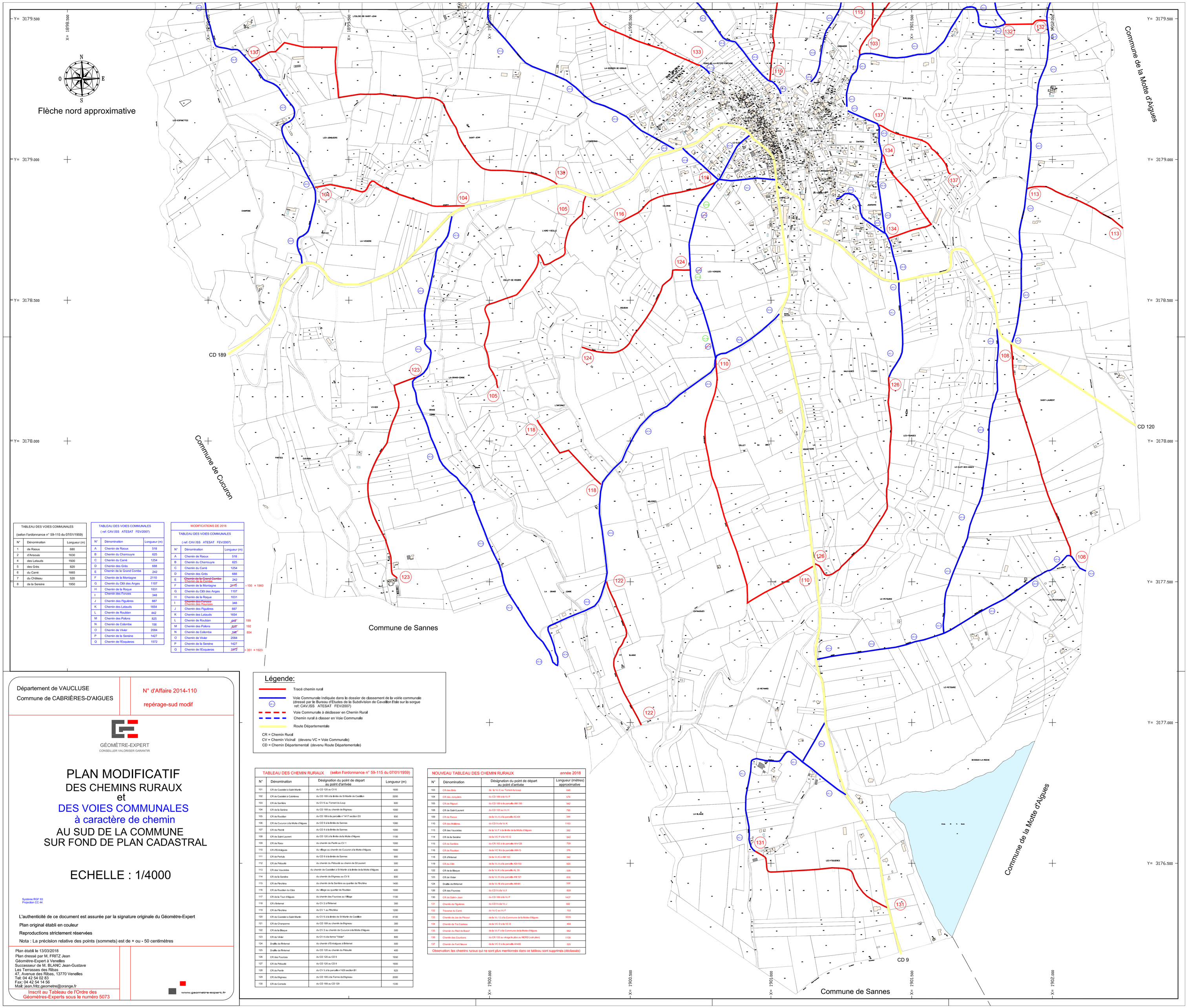

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (selon l'ordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)		
N°	Dénomination	Longueur (m)
1	de Raoux	680
2	d'Arsouis	1630
4	des Lataudis	1500
5	des Grès	820
6	du Carré	1665
7	du Château	520
8	de la Sereine	1950

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (ref: CAV.ISS ATESAT FEV/2007)		
N°	Dénomination	Longueur (m)
A	Chemin de Raoux	518
B	Chemin du Charrouyre	625
C	Chemin du Carré	1254
D	Chemin des Grès	688
E	Chemin de la Grand Combe	242
F	Chemin de la Montagne	1107
G	Chemin du CBI des Anges	1031
H	Chemin de la Roque	348
I	Chemin des Fonzes	887
J	Chemin des Figulières	1654
K	Chemin des Lataudis	442
L	Chemin de Roubian	825
M	Chemin des Palions	156
N	Chemin de Colombe	2084
O	Chemin de Viver	1427
P	Chemin de la Sereine	1572
Q	Chemin de l'Esquieras	

MODIFICATIONS DE 2018			
TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (ref: CAV.ISS ATESAT FEV/2007)			
N°	Dénomination	Longueur (m)	
A	Chemin de Raoux	518	
B	Chemin du Charrouyre	625	
C	Chemin du Carré	1254	
D	Chemin des Grès	688	
E	~~Chemin de la Grand Combe~~ Chemin de la Combe	242	
F	Chemin de la Montagne	~~1107~~ 1957	+ 150 = 1960
G	Chemin du CBI des Anges	1107	
H	Chemin de la Roque	1031	
I	~~Chemin des Fonzes~~ Chemin des Fourches	348	
J	Chemin des Figulières	887	
K	Chemin des Lataudis	1654	
L	Chemin de Roubian	~~825~~ 1024	199
M	Chemin des Palions	~~156~~ 348	192
N	Chemin de Colombe	~~2084~~ 1230	854
O	Chemin de Viver	2084	
P	Chemin de la Sereine	1427	
Q	Chemin de l'Esquieras	~~1572~~ 3495	+ 351 = 1923

Département de VAUCLUSE

Commune de CABRIÈRES-D'AIGUES

N° d'Affaire 2014-110

repérage-sud modif

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN MODIFICATIF
DES CHEMINS RURAUX
et
DES VOIES COMMUNALES
à caractère de chemin
AU SUD DE LA COMMUNE
SUR FOND DE PLAN CADASTRAL

ECHELLE : 1/4000

Système RGF 93
Projection CC 44

L'authenticité de ce document est assurée par la signature originale du Géomètre-Expert

Plan original établi en couleur

Reproductions strictement réservées

Nota : La précision relative des points (sommets) est de + ou - 50 centimètres

Plan établi le 13/03/2018
Plan dressé par M. FRITZ Jean
Géomètre-Expert à Venelles
Successeur de M. BLANC Jean-Gustave
Les Terrasses des Ribas
47, Avenue des Ribas, 13770 Venelles
Tél: 04 42 54 02 83
Fax: 04 42 54 14 56
Mail: jean.fritz.geometre@orange.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 5073

www.geometre-expert.fr

Légende:

- Tracé chemin rural
- Voie Communale Indiquée dans le dossier de classement de la voirie communale (dressé par le Bureau d'Etudes de la Subdivision de Cavaillon Etale sur la sorgue ref: CAV.ISS ATESAT FEV/2007)
- Voie Communale à déclasser en Chemin Rural
- Chemin rural à classer en Voie Communale
- Route Départementale

CR = Chemin Rural
CV = Chemin Vicinal (devenu VC = Voie Communale)
CD = Chemin Départemental (devenu Route Départementale)

TABLEAU DES CHEMIN RURAUX (selon Fordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)			
N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (m)
101	CR de Castellet à Saint-Martin	du CD 120 au CV 6	1000
102	CR de Castellet à Cabrières	du CD 189 à la limite de St Martin de Castillon	2200
103	CR de Sarrières	du CV 8 au Torrent du Loup	600
104	CR de la Serine	du CD 189 au chemin de Rhginaou	1000
105	CR de Roubian	du CD 189 à la parcelle n°1417 section D3	850
106	CR de Cucuron à la Motte d'Aigues	du CD 9 à la limite de Sannes	1080
107	CR de Pézoit	du CD 9 à la limite de Sannes	1000
108	CR de Saint-Laurent	du CD 120 à la limite de la Motte d'Aigues	1100
109	CR de Raou	du chemin de Pierre au CV 1	1000
110	CR d'Entraigues	du village au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	1900
111	CR de Pertuis	du CD 9 à la limite de Sannes	900
112	CR de Pétouté	du chemin du Pétouté au chemin de St Laurent	500
113	CR des Vaucèdes	du chemin de Castellet à St Martin à la limite de la Motte d'Aigues	400
114	CR de la Sereine	du chemin de Rhginaou au CV 5	600
115	CR de Pléchina	du chemin de la Sarrière au quartier de Pléchina	1400
116	CR de Roubian du Clos	du village au quartier de Roubian	1000
117	CR de la Tour d'Aigues	du chemin des Fourches au Village	1100
118	CR d'Infernet	du CV 2 à l'Infernet	300
119	CR de Pléchina	du CV 1 au Pléchina	1200
120	CR de Castellet à Saint-Martin	du CV 6 à la limite de St Martin de Castillon	4100
121	CR de Champonne	du CD 189 au chemin de Rhginaou	300
122	CR de la Blaque	du CV 2 au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	500
123	CR de la Mare	du CV 4 à la borne "Usiac"	800
124	Draille de l'Infernet	du chemin d'Entraigues à l'Infernet	500
125	Draille de l'Infernet	du CD 120 au chemin du Pétouté	400
126	CR des Fourches	du CD 120 au CD 9	1650
127	CR de Pétouté	du CD 120 au CD 9	1600
128	CR de Pierre	du CV 5 à la parcelle n°429 section B1	625
129	CR de Rhginaou	du CD 189 à la Ferme de Rhginaou	2000
130	CR de Cornelle	du CD 189 au CD 120	1330

NOUVEAU TABLEAU DES CHEMIN RURAUX			année 2018
N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (mètres) approximative
103	CR des Brès	de la Vc 6 C au Torrent du Loup	646
104	CR des Jonquiers	du CD 189 à la Vc 11 P	374
105	CR de Rigaud	du CD 189 à la parcelle AM 195	942
106	CR de Saint-Laurent	du CD 120 au Vc 11	790
109	CR de Raoux	de la Vc A à la parcelle AC-64	344
110	CR des Molières	du CD 9 à la Vc K	1163
113	CR des Vaucèdes	de la Vc F à limite de la Motte d'Aigues	382
114	CR de la Sereine	de la Vc P à la Vc C	642
115	CR de Sarrières	du CR 103 à la parcelle AH-128	758
116	CR de Roubian	de la VC N à la parcelle AB-15	376
118	CR d'Infernet	de la Vc K à AM 155	342
119	CR du CBI	de la Vc A à la parcelle AD-155	500
122	CR de la Blaque	de la Vc K à la parcelle AL 39	558
123	CR de Viver	de la Vc O à la parcelle AN 121	816
124	Draille de l'Infernet	de la Vc M à la parcelle AB-61	550
126	CR des Fourches	du CD 9 à la Vc I	659
130	CR de Saint-Jean	du CD 189 à la Vc P	1427
131	Chemin de Figulières	du CD 9 à la Vc J	582
132	Traverse du Carré	du Vc C au Vc F	153
133	Chemin de Jas de Pécoul	de la Vc 13 à la Commune de la Motte d'Aigues	5035
134	Chemin de Tra Casteau	de la VC D à la VC D	484
135	Chemin du Plat de Boeuf	de la Vc F à la Commune de la Motte d'Aigues	962
136	Chemin des Coustons	du CR 132 au dirigé le plus ou NEXIS (voir plan)	1139
137	Chemin de Font Neuve	de la VC D à la parcelle A-646	325

Observation: les chemins ruraux qui ne sont plus mentionnés dans ce tableau sont supprimés (déclassés)